



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 41641

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur la nécessaire simplification du schéma d'organisation générale de la recherche. A l'heure où le débat pour la préparation de la prochaine loi d'orientation et de programmation de la recherche est engagé, la question de la simplification du schéma d'organisation générale de la recherche surgit. De nombreux acteurs de la santé et de la recherche biomédicale réclament ce changement. En effet, le système actuel est caractérisé par une sédimentation de « strates » accumulées au cours du temps. Le choix répété de créer de nouvelles structures (organismes, agences...) plutôt que de réformer a engendré une perte de cohérence globale, des lourdeurs et une rigidité bureaucratique. La multiplicité des sources de financement, en particulier celles provenant de l'État et celles issues des collectivités territoriales, a rendu plus complexe l'organisation de notre système. La coexistence peu harmonieuse d'organismes de recherche, dont le fonctionnement manque d'ailleurs souvent de souplesse, aggrave cette situation. De plus, les actions menées de façon disjointe par les différents ministères compétents contribuent à diminuer la lisibilité et les capacités de pilotage de la recherche. Il paraît aujourd'hui déterminant de faire évoluer le fonctionnement, de redéfinir les missions et de simplifier la gestion de toutes ces structures. En conséquence, il souhaiterait connaître les solutions envisagées par son ministère pour répondre à ce problème.

Texte de la réponse

Notre système national de recherche est caractérisé par des structures et des programmes pour la plupart hérités de l'après-guerre ou du début de la Ve République qui se sont en effet alourdis au fil des décennies par la sédimentation de strates successives d'organisation. Les mois qui viennent doivent donner lieu à une refondation de ce dispositif. De très nombreuses contributions ont d'ores et déjà permis d'enrichir le débat. Au cours des derniers mois, les initiatives et propositions provenant de la Conférence des présidents d'universités (CPU), d'associations, des principaux établissements de recherche d'individus ou de la recherche privée ont témoigné d'une vaste mobilisation en faveur du changement. Le comité d'initiative et de proposition présidé par MM. les Pr. Baulieu et Brezin doit aussi se faire le relais constructif de l'ensemble des préoccupations des acteurs au travers d'un rapport qui doit être remis au ministre à la fin du mois d'octobre. À l'issue de cette vaste consultation, le Gouvernement préparera une grande loi d'orientation et de programmation sur l'avenir de la recherche, qui sera transmise au Parlement avant la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine. L'évolution de l'organisation générale de la recherche y tiendra une place importante. Il n'est pas illégitime de s'interroger à ce stade sur une rationalisation, mais surtout sur une modernisation des structures de la recherche publique. Les nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, aux statuts et aux moyens différents, ne participent pas à une lisibilité forte de nos savoir-faire et de nos forces aux niveaux national et international. De même, toujours à titre d'exemple, les statuts et les modes de gestion n'ont pas tous les atouts de la réactivité et peuvent être assouplis. Sur ce plan, plus technique, le ministère chargé de la recherche réfléchit en concertation avec les établissements de recherche placés sous sa tutelle, à un ensemble de mesures réglementaires ou internes aux organismes eux-mêmes, qui serait de nature à simplifier concrètement l'activité des opérateurs de recherche. Par exemple, et suivant en cela les propositions de nombreux acteurs,

notamment le groupe de réflexion du Sénat sur l'avenir de la recherche, le ministère envisage la mise en place d'un contrôle financier a posteriori pour les organismes en lieu et place du contrôle a priori actuel. De même, toujours à titre d'exemple, le ministère chargé de la recherche étudie les conditions d'amélioration de la gestion des ressources humaines et du financement des unités mixtes de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41641

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4405

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6499